



Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 5 mai 2026 à 19 h

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01 Communications du président au public
- 10.02 Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 avril 2026, à 19 h
- 10.04 Communications des conseillers au public
- 10.05 Première période de questions du public

15 – Déclaration / Proclamation

- 15.01 Déclaration pour souligner la *Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie*
- 15.02 Déclaration pour le *Défi pissenlits 2026*

20 – Affaires contractuelles

- 20.01 Accorder un contrat à *Pavage Desjardins inc.* ayant pour objet l'exécution de travaux de construction de dos d'âne à divers endroits dans l'arrondissement de Verdun / Dépense totale de 254 143,09 \$ (contrat : 211 785,90 \$ et contingences : 42 357,18 \$) taxes incluses / Appel d'offres public S26-007 (12 soumissionnaires). (1269128002)
- 20.02 Autoriser la deuxième prolongation du contrat accordé à *Marquage Signalisation Rive-Sud B.A.inc.* pour l'exécution des travaux de marquage sur la chaussée et aux intersections dans l'arrondissement de Verdun, pour une durée de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 383 291,43 \$ pour l'année 2026 (contrat : 373 942,86 \$ et contingences : 9 348,57 \$), taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 826 340,40 \$ à 1 209 631,83 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 23-20276. (1269128003)

- 20.03** Accorder un contrat de gré à gré à l'organisme sans but lucratif *Axia services* pour la fourniture de service de gardiennage pour une période d'un (1) an, soit du 1^{er} août 2026 au 31 juillet 2027 / Autoriser une dépense maximale de 288 660,83 \$, taxes incluses. (1266934005)
- 20.04** Accorder le solde de la contribution financière 2025 aux organismes reconnus identifiés au présent dossier, dans le cadre du Programme d'assistance financière 2025, pour un montant total de 329 766\$. (1269017001)
- 20.05** Accorder une contribution financière de 1 000 \$, non taxable, à la *Concertation en développement social de Verdun* (CDSV), dans le cadre de la 5e édition de l'événement « Bienvenue à Verdun » organisé par le comité immigration de la CDSV. (1266960005)
- 20.06** Approuver la convention de prêt de locaux entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et *Camp Énergie* ayant pour objet l'utilisation des locaux du chalet du parc Arthur-Therrien pour la gestion du centre de prêt de matériel et d'équipement « Station Énergie », une initiative réalisée grâce à diverses subventions de *Sport et loisir de l'île de Montréal* (SLIM) dans le cadre du programme *Circonflexe*, volet « Point de service ». (1269017002)
- 20.07** Accorder une contribution financière de 500 \$, non taxable, à *l'Ensemble vocal Chant de La Fontaine* pour la présentation du spectacle *L'Heptade 50 ans !* au Quai 5160 - Maison de la culture de Verdun. (1260512003)

30 – Administration et finances

- 30.01** Dépôt de la liste des bons de commande approuvés, de la liste des factures non associées à un bon de commande, ainsi que la liste des transactions de la carte d'achat pour la période mars 2026. (1260130007)
- 30.02** Dépôt du rapport des virements de crédits du budget de fonctionnement et du programme décennal d'immobilisations (PDI) pour la période de mars 2026. (1260130008)
- 30.03** Dépôt des rapports budgétaires pour la période de mars 2026. (1260130009)
- 30.04** Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre, C-11.4), de prendre en charge la coordination de l'appel d'offres et la surveillance des travaux de construction du réaménagement des rues Rushbrooke, Jacques-Lauzon ainsi que d'une section de la rue Gilberte-Dubé et du projet de réaménagement commémoratif de la rue May. (1268177001)
- 30.05** Autoriser une dépense additionnelle au montant de 54 689,66 \$, taxes, intérêts et frais inclus à *Construction Urbex inc.*, dans le cadre du contrat pour l'aménagement des aires de jeu au parc de la Fontaine S26-017 pour faire suite au jugement de la Cour supérieure aux fins du paiement de la réclamation des dépenses liées aux travaux supplémentaires imprévus / Autoriser une affectation d'une somme totale de 54 689,66 \$ du Fonds réservé pour fins de parcs de l'arrondissement de Verdun. (1269336002)

40 – Réglementation

- 40.01** Adoption d'un premier projet de résolution en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA08 210003) (PPCMOI), afin de permettre la mise aux normes des enseignes rattachées et détachées ainsi que l'implantation et l'aménagement d'un enclos à pneus détaché pour le bâtiment commercial situé au 3180, rue Wellington (lot 1 152 684). (1265999002)
- 40.02** Adopter, en vertu du *Règlement relatif aux usages conditionnels* (RCA14 210005), une résolution visant à autoriser la réduction d'un (1) logement du nombre de logements du bâtiment situé au 1018-1022, rue de l'Église (lot 1 154 482). (1267325004)
- 40.03** Édicter les ordonnances relatives à divers événements publics. (1265676002)

51 – Nomination / Désignation

- 51.01** Approuver la nomination de madame Diane Garand à titre de secrétaire d'arrondissement par intérim au sein de l'arrondissement de Verdun. (1267579004)

70 – Autres sujets

- 70.01** Communications des conseillers au public
- 70.02** Affaires nouvelles
- 70.03** Seconde période de questions du public
- 70.04** Levée de la séance



Dossier # : 1269128002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Pavage Desjardins inc. ayant pour objet l'exécution de travaux de construction de dos d'âne à divers endroits dans l'arrondissement de Verdun / Dépense totale de 254 143,09 \$ (contrat : 211 785,90 \$ et contingences : 42 357,18 \$) taxes incluses / Appel d'offres public S26-007 (12 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense totale de 254 143,09 \$, toutes taxes incluses;
2. d'accorder à l'entreprise *Pavage Desjardins inc.* , plus bas soumissionnaire conforme, un contrat ayant pour objet l'exécution de travaux de construction de dos d'âne à divers endroits dans l'arrondissement de Verdun au prix de sa soumission soit pour une somme maximale de 211 785,90 \$, toutes taxes incluses, et ce conformément aux documents de l'appel d'offres public S26-007;
3. d'autoriser une dépense de 42 357,18 \$, toutes taxes incluses, à titre de budget de contingences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2026-04-21 11:19

Signataire :

Annick DUCHESNE

Directrice d'arrondissement
Verdun , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1269128002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Pavage Desjardins inc. ayant pour objet l'exécution de travaux de construction de dos d'âne à divers endroits dans l'arrondissement de Verdun / Dépense totale de 254 143,09 \$ (contrat : 211 785,90 \$ et contingences : 42 357,18 \$) taxes incluses / Appel d'offres public S26-007 (12 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

L'Arrondissement souhaite réaliser des travaux de dos d'âne à divers endroits sur son territoire afin de réduire la vitesse de la circulation dans les secteurs sensibles, notamment dans les rues adjacentes aux écoles et aux parcs. Le programme des travaux comprend l'aménagement d'environ 40 ralentisseurs qui seront construits pendant l'été 2026. Pour réaliser ces travaux, l'Arrondissement a procédé au lancement d'un appel d'offres public en février 2026. Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat spécifique pour la réalisation de ces travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 210125 - 6 juin 2023 - Accorder un contrat à l'entreprise Eurovia Québec construction inc. ayant pour objet l'exécution de travaux de construction de dos d'âne à divers endroits dans l'arrondissement de Verdun / Dépense totale de 181 878,95 \$, toutes taxes comprises (30 313,16 \$ contingences) pour l'année 2023 / Appel d'offres public S23-012 (3 soumissionnaires). (1239128002)

CA22 210154 - 28 juin 2022 - Modifier la source de financement du contrat accordé le 7 juin 2022 (réf :CA22 210129) à l'entreprise *Construction Viatek Inc.* pour l'exécution de travaux de construction de dos d'âne à divers endroits dans l'arrondissement de Verdun suite à l'appel d'offres public S22-012 (5 soumissionnaires) pour une dépense totale de 130 376,13 \$, toutes taxes comprises (21 729,36 \$ contingences). (1229128003)

CA22 210129 - 7 juin 2022 - Accorder un contrat à l'entreprise *Construction Viatek Inc.* ayant pour objet l'exécution des travaux de construction de dos d'âne, à divers endroits dans l'arrondissement de Verdun / Dépense totale de 130 376,13 \$, toutes taxes comprises (21 729,36 \$ contingences) pour l'année 2022 / Appel d'offres public S22-012 (5 soumissionnaires). (1229128003)

CA21 210117 - 1 juin 2021 - Accorder un contrat à *Construction Viatek Inc.* pour les travaux de construction de dos d'âne, à divers endroits dans l'arrondissement de Verdun au prix total de 333 004,39 \$, taxes incluses (55 500,73 \$ contingences) pour l'année 2021 - Appel

d'offres public S21-004 (3 soumissionnaires). (1219128002)

DESCRIPTION

Les travaux visés par le présent contrat consistent en la construction de 40 dos d'âne sur diverses rues de l'arrondissement de Verdun.

Travaux de construction de dos d'âne pour chaussée

Les travaux de construction des ralentisseurs consistent principalement en la pose d'enrobé bitumineux pour former le dos d'âne, le tout avec des équipements adaptés pouvant travailler sur des petites superficies.

Contrairement aux dos d'âne de ruelle, les dos d'âne pour chaussée permettent de réduire la vitesse des véhicules jusqu'à la limite de vitesse des rues sur lesquelles ils seront construits, soit approximativement 30 km/h. Leur présence n'empêche pas l'utilisation normale des rues ni les opérations courantes des travaux publics sur celles-ci.

L'appel d'offres a été réalisé de façon à obtenir un prix de construction unitaire au mètre linéaire pour la construction de dos d'âne.

Incidences

Préalablement aux travaux de construction de dos d'âne, la signalisation indiquant la présence de dos d'âne devra être installée. Chaque dos d'âne sera marqué selon les normes du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans un délai de quelques jours suivant sa construction.

Coût des travaux

Les coûts du contrat ont été estimés au préalable en se basant sur les prix soumissionnés lors des années précédentes pour la construction de dos d'âne sur différentes rues.

JUSTIFICATION

Appel d'offres public S26-007: Travaux de construction de dos d'âne

Date de lancement de l'appel d'offres : Lundi 09 février 2026;

Date d'ouverture des soumissions : Mercredi 11 mars 2026.

Aucun addenda n'a été émis.

Dans le cadre du processus d'appel d'offres public S26-007, un total de quinze (15) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et douze (12) entreprises ont déposé des soumissions conformes.

Tableau des soumissions reçues

SOUSSIONS CONFORMES	PRIX DE BASE (taxes incluses)	AUTRES (Contingences+ variation des quantités) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Pavage Desjardins inc.	211 785,90 \$	42 357,18 \$	254 143,09 \$
Ramcor Construction inc.	218 441,00 \$	43 677,20 \$	262 129,20 \$
Les Pavages Dancar	223 867,82 \$	44 773,56 \$	268 641,39 \$
Pavage Ultra	232 627,65 \$	46 525,53 \$	279 153,18 \$

Montréal Scellant Inc.	239 590,65 \$	47 918,13 \$	287 508,78 \$
Environnement Routier NRJ	251 904,48 \$	50 380,90 \$	302 285,37 \$
Eurovia Québec construction inc.	252 026,35 \$	50 405,27\$	302 431,62 \$
Pavage des Moulins	264 540,23 \$	52 908,05 \$	317 448,27 \$
Pavages Métropolitain	311 524,76 \$	62 304,95 \$	373 823,72 \$
Groupe Endeavour	319 360 31 \$	63 872,06 \$	383 232,37 \$
Les Entreprises Bucaro	392 064,75 \$	78 412,95 \$	470 477,70 \$
Construction Scandium inc	746 187,58 \$	149 237,52 \$	895 425,09 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	255 723,95 \$	51 144,79 \$	306 868,73 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			305 326,79 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			44,17 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			534 401,67 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			252,33 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			- 43 938,04 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			- 17,18 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			6 655,10 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			3,14 %

Estimation détaillée

L'estimation finale du 10 mars 2026 a été préparée par monsieur Wei Li, agent technique en ingénierie municipale à la Division des études techniques de la Direction du développement du territoire et des études techniques de l'arrondissement de Verdun. Cette estimation était de 255 723,95 \$ (taxes incluses) sans contingences. L'estimation a été établie à partir des documents d'appel d'offres de travaux similaires réalisés par l'Arrondissement et selon les prix des matériaux, d'équipements et de la main-d'oeuvre réelle du marché. Des contingences d'une valeur de 20 % ont été ajoutées à l'estimation et aux prix des soumissionnaires.

Explication des écarts

L'écart de prix entre la plus haute et la plus basse soumission est de 534 401,67 \$ (252,33 %), avec une moyenne se situant à 305 326,79 \$. Le montant de la soumission la plus basse est inférieur de 17,18 % (43 938,04 \$ en moins) à l'estimation. Cet écart favorable s'explique par la forte compétitivité actuelle du marché pour ce type de travaux, comme en témoigne le nombre important de soumissionnaires.

Tous les documents fournis ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues afin de s'assurer de leur conformité telle que le formulaire de soumission, le cautionnement de soumission, la lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ),

l'attestation de Revenu Québec et de l'Autorité des Marchés Publics (AMP).

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier n'a été déclaré non conforme en vertu du *Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle (18-038)* .

Aucun des soumissionnaires n'est inscrit sur le Registre des entreprises non admissibles (RENA).

Aucun des soumissionnaires n'est inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI).

De ce qui précède, nous estimons que la soumission la plus basse est recommandable.

Recommandation :

Nous recommandons d'adjuger ce contrat à l'entreprise: *Pavage Desjardin inc* , sise au **4115, rue Lavoisier, Boisbriand (Québec) J7H 1N1** dont le numéro de fournisseur est le **604696**.

Une évaluation du rendement de l'adjudicataire sera effectuée à la fin du contrat en vertu de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total relatif au contrat à octroyer est de 254 143,09 \$ incluant des contingences de 42 357,18 \$ toutes taxes incluses. Ceci représente un montant de 232 066,51 \$ net de ristournes de taxes.

Cette dépense est admissible à une subvention maximale estimée à 185 653,21 \$ net de ristournes de taxes (80%) du programme d'aide financière du *Fonds de la sécurité routière* (PAFFSR) du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD).

La portion non subventionnée de 46 413,30 \$ net de ristournes de taxes (20%) sera financée par emprunt à la charge de l'arrondissement de Verdun. Cette dépense est prévue au *Programme décennal d'immobilisations* (PDI) 2026-2035.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière de la Direction des services administratifs de l'arrondissement de Verdun.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en accessibilité universelle. La grille d'analyse est jointe au présent dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'implantation de dos d'âne permettra de diminuer la vitesse des véhicules et d'assurer la sécurité des riverains, des piétons et des cyclistes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication particulière n'est prévue pour ce projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 05 mai 2026;

- Début des travaux : 08 juin 2026;

- Fin des travaux : 07 juillet 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Verdun , Direction des services administratifs (Iva STOILOVA-DINEVA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Wei LI
Agent technique en ingénierie municipale

ENDOSSÉ PAR

Jean CARDIN
Chef de division

Le : 2026-04-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Daniel POTVIN
Directeur



Dossier # : 1269128003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la deuxième prolongation du contrat accordé à Marquage Signalisation Rive-Sud B.A.inc. pour l'exécution des travaux de marquage sur la chaussée et aux intersections dans l'arrondissement de Verdun, pour une durée de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 383 291,43 \$ pour l'année 2026 (contrat : 373 942,86 \$ et contingences : 9 348,57 \$), taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 826 340,40 \$ à 1 209 631,83 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 23-20276.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 383 291,43 \$ (contingences et taxes incluses);
2. d'autoriser la deuxième prolongation du contrat accordé à l'entreprise *Marquage Signalisation Rive-Sud B.A.inc.*, d'une durée de 12 mois, pour l'exécution des travaux de marquage sur chaussée et aux intersections dans l'arrondissement de Verdun, majorant le montant totale du contrat de 826 340,40 \$ à 1 209 631,83 \$, taxes incluses conformément aux documents de l'appel d'offres public portant le numéro 23-20276;
3. d'autoriser une dépense de 9 348,57 \$, toutes taxes incluses, à titre de budget de contingences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2026-04-21 11:18

Signataire :

Annick DUCHESNE

Directrice d'arrondissement
Verdun , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1269128003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la deuxième prolongation du contrat accordé à Marquage Signalisation Rive-Sud B.A.inc. pour l'exécution des travaux de marquage sur la chaussée et aux intersections dans l'arrondissement de Verdun, pour une durée de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 383 291,43 \$ pour l'année 2026 (contrat : 373 942,86 \$ et contingences : 9 348,57 \$), taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 826 340,40 \$ à 1 209 631,83 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 23-20276.

CONTENU

CONTEXTE

En 2023, l'arrondissement de Verdun a procédé au lancement de l'appel d'offres public no 23-20276 ayant pour objet l'exécution des travaux de marquage sur chaussée pour une période d'un (1) an avec deux options de prolongation d'une durée d'un (1) an chacune. Afin de répondre aux besoins pour l'année 2026, l'Arrondissement souhaite procéder au renouvellement du contrat pour une seconde période additionnelle de douze (12) mois.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 210115 - 6 mai 2025 - Autoriser la prolongation du contrat accordé à Marquage Signalisation Rive-Sud B.A.inc. pour l'exécution des travaux de marquage sur la chaussée et aux intersections dans l'arrondissement de Verdun, pour une durée de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 358 430,08 \$ pour 2025, taxes incluses (contrat : 331 879,71 \$, taxes incluses, contingences : 26 550,38 \$, taxes incluses), majorant ainsi le montant total du contrat de 467 910,32 \$ à 826 340,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-20276. (1259128002)

CA24 210070 - 9 avril 2024 - Accorder un contrat à Marquage Signalisation Rive-Sud B.A.inc. ayant pour objet l'exécution des travaux de marquage sur la chaussée et aux intersections dans l'arrondissement de Verdun d'une durée d'un (1) an avec option de prolongation de deux (2) ans / autoriser une dépense totale de 467 910,32 \$, taxes incluses (contrat : 425 373,02 \$, taxes incluses, contingences : 42 537,30 \$, taxes incluses) / l'appel d'offres public 23-20276 (3 soumissionnaires conformes). (1249128004).

DESCRIPTION

Les travaux de marquage sur la chaussée consistent à tracer les éléments suivants sur l'ensemble du réseau routier de l'arrondissement :

- les passages pour piétons;

- les pistes et bandes cyclables sur rues;
- les symboles cyclables;
- les lignes d'arrêt et corridors;
- les lignes directionnelles et symboles directionnels;
- les lignes de division de voies;
- autres marquages.

JUSTIFICATION

Conformément aux documents de l'appel d'offres no 23-20276, le contrat permet deux (2) périodes de renouvellement de douze (12) mois chacune. Le présent sommaire décisionnel vise à exercer la deuxième période de renouvellement, et ce, selon les termes et modalités stipulés dans le contrat. Une augmentation de 4 % est autorisée pour la période visée par le renouvellement.

L'exercice de cette opinion de prolongation est recommandé pour les motifs suivants :

- la poursuite d'une saine gestion contractuelle;
- la qualité du service rendu par le fournisseur actuel;
- le maintien d'un prix concurrentiel par rapport au marché actuel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total relatif à la prolongation de ce contrat s'élève à 383 291,43 \$ incluant des contingences de 8 130,96 \$ toutes taxes incluses. Ceci représente un montant de 349 996,16 \$ net de ristournes de taxes.

Montant total

	ANNÉE 2026	TOTAL+
Travaux	325 238,41 \$	325 238,41 \$
Contingences	8 130,96 \$	8 130,96 \$
Sous-total	333 369,37 \$	333 369,37 \$
TPS 5%	16 668,47 \$	16 668,47 \$
TVQ 9,975%	33 253,59 \$	33 253,59 \$
Contrat	383 291,43 \$	383 291,43 \$

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. La grille d'analyse est jointe au présent dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Octroi du contrat : CA 5 mai 2026;
- Début des travaux de la saison 2026: 25 mai 2026;
- Fin des travaux de la saison 2026: 30 juillet 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Verdun , Direction des services administratifs (Iva STOILOVA-DINEVA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Wei LI
Agent technique en ingénierie municipale

ENDOSSÉ PAR

Jean CARDIN
Chef de division

Le : 2026-04-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Daniel POTVIN
Directeur



Dossier # : 1266934005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à l'organisme sans but lucratif Axia services pour la fourniture de service de gardiennage pour une période d'un (1) an, soit du 1er août 2026 au 31 juillet 2027 / Autoriser une dépense maximale de 288 660,83 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense maximale 288 660,83 \$, taxes incluses;
2. d'accorder un contrat de gré à gré à l'organisme sans but lucratif *Axia services* pour la fourniture de service de gardiennage, et ce, pour une période d'un an, soit du 1^{er} août 2026 au 31 juillet 2027;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2026-04-22 13:15

Signataire :

Annick DUCHESNE

Directrice d'arrondissement (Intérim)
Verdun , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1266934005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à l'organisme sans but lucratif Axia services pour la fourniture de service de gardiennage pour une période d'un (1) an, soit du 1er août 2026 au 31 juillet 2027 / Autoriser une dépense maximale de 288 660,83 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Afin de répondre aux besoins de l'arrondissement de Verdun en matière de gardiennage et de surveillance des installations situées sur notre territoire, il est requis d'octroyer un contrat de gardiennage d'une durée d'une (1) année. Les services visés par ce contrat seront rendus aux ateliers municipaux des travaux publics l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 210080 - 8 avril 2025 - Accorder un contrat de gré à gré à l'organisme sans but lucratif *Axia services* pour la fourniture de service de gardiennage pour une période d'un an, soit du 1er août 2025 au 31 juillet 2026. / Autoriser une dépense maximale de 281 578,37 \$, taxes incluses. (1256934001)

CA24 210104 - 7 mai 2024 - Conclure avec l'organisme sans but lucratif *Axia Services* un contrat de gré à gré ayant pour objet la fourniture de service de gardiennage pour une période d'un an, soit du 1er août 2024 au 31 juillet 2025, et autoriser une dépense maximale de 274 698,27 \$ (toutes taxes comprises). (1246934002)

CA23 210063 - 4 avril 2023 - Conclure avec l'organisme sans but lucratif *Axia Services* un contrat de gré à gré ayant pour objet la fourniture de service de gardiennage, et ce, pour une période d'un an, soit du 1er août 2023 au 31 juillet 2024. / Autoriser une dépense maximale de 265 592,25 \$ (toutes taxes comprises). (1232198001)

CA22 210128 - 7 juin 2022 - Conclure avec l'organisme sans but lucratif *Axia Services* un contrat de gré à gré ayant pour objet la fourniture de service de gardiennage, et ce, pour une période d'un an, soit du 1er août 2022 au 31 juillet 2023. / Autoriser une dépense maximale de 257 902,72 \$ (toutes taxes comprises). (1222198002)

CA21 2100091 - 4 mai 2021 - Conclure avec l'organisme sans but lucratif *Axia Services* un contrat de gré à gré ayant pour objet la fourniture de service de gardiennage, et ce, pour une période d'un an, soit du 1er août 2021 au 31 juillet 2022. / Autoriser une dépense maximale de 253 349,71 \$ (toutes taxes comprises). (1212198002)

DESCRIPTION

Il s'agit d'un contrat de gardiennage d'une durée d'une année. Les services sont requis aux ateliers municipaux où les agents sont en poste. Les principales tâches des agents sont les suivantes :

- Surveillance et contrôle des accès aux ateliers municipaux;
- Contrôle des bons de livraison pour la collecte de matières résiduelles;

- Surveillance de caméras - divers sites et installations (édifices et stationnement);
- Réception des appels provenant du centre d'appel 311 en dehors des heures normales de travail.

JUSTIFICATION

Des services de gardiennage sont requis afin d'assurer la sécurité de notre personnel ainsi que la surveillance des lieux (ateliers municipaux et installations) sur le territoire de l'arrondissement. Le maintien de la structure d'effectifs déjà en place assurera une stabilité dans l'activité de gardiennage. La qualité des services rendus par le personnel d'*Axia services* et leur connaissance du milieu, des procédures et du personnel viennent appuyer la décision de conclure ce contrat de gré à gré. Il est à noter qu'*Axia services* est une entreprise d'économie sociale qui a pour mission d'offrir des emplois de qualité à des personnes vivant avec des limitations fonctionnelles. Par rapport à l'année précédente, l'augmentation annuelle du contrat est de 2,5 % que nous jugeons justifiable dans le contexte actuel d'inflation et considérant que les salaires des agents de sécurité sont régis par le *Décret sur les agents de sécurité* (RLRQ, c. D-2, r.1).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'imputation budgétaire s'établit comme suit :

	Entité	Source	Centre responsabilité	Activité	Objet	Sous-objet	Interop.	Projet	Autre	Catégorie Actif	Futur
Clé comptable	2436	0010000	305714	02801	54590	000000	0000	000000	000000	00000	00000

Coûts	2026 Août à Décembre	2027 Janvier à Juillet	Total 12 mois
Service de gardiennage TP	105 240,53 \$	145 823,47 \$	251 064,00 \$
Sous-total avant taxes	105 240,53 \$	145 823,47 \$	251 064,00 \$
TPS 5 %	5 262,03 \$	7 291,17 \$	12 553,20 \$
TVQ 9.975 %	10 497,74 \$	14 545,89 \$	25 043,63 \$
Contrat	121 000,29 \$	167 660,54 \$	288 660,83 \$
Ristourne TPS 100 %	5 262,03 \$	7 291,17 \$	12 553, 20 \$
Ristourne TVQ 50 %	5 248,87 \$	7 272,95 \$	12 521,82 \$
Crédits nets	110 489,40 \$	153 096,42 \$	263 585,82 \$

Engagement de gestion 2026 : VE66934005

Dépenses 2026 :

Avant taxes	105 240,53 \$
Non taxable	121 000,19 \$
Nettes (crédits)	110 489,40 \$

Pour l'année subséquente, l'Arrondissement s'engage à prioriser cette dépense dans son budget 2027, pour honorer son engagement envers *AXIA services*.

Note:											
1. Pour couvrir les fonds manquants par rapport au budget 2026, un virement budgétaire de 7 866,50 \$ a été effectué en provenant du CR 305704 - VER - Travaux publics - Direction											
2. Pour l'année 2027 une demande de budget additionnel serait déposée dans le cadre de travaux budgétaires 2027 pour un montant 12 400,00 \$.											

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en équité, inclusion et accessibilité universelle. La grille d'analyse est jointe au présent dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Verdun , Direction des services administratifs (Felician Dorin MIHUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eid HADDAD
chef(fe) de division - immeubles et materiel roulant

ENDOSSÉ PAR

Martin ROBERGE
directeur(-trice) - travaux publics en arrondissement

Le : 2026-03-30



Dossier # : 1269017001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder le solde de la contribution financière 2025 aux organismes reconnus identifiés au présent dossier, dans le cadre du Programme d'assistance financière 2025, pour un montant total de 329 766 \$.

Il est recommandé :

1. d'accorder le solde de la contribution financière 2025 aux organismes à but non lucratif (OBNL) reconnus par l'arrondissement de Verdun, identifiés au présent sommaire décisionnel, et ce, dans le cadre du *Programme d'assistance financière 2025* de l'arrondissement de Verdun, pour un montant total de 307 900 \$;
2. d'accorder le solde de la contribution financière 2025 aux organismes à but non lucratif (OBNL) reconnus par l'arrondissement de Verdun, identifiés au présent sommaire décisionnel, et ce, dans le cadre du *Programme d'assistance financière 2025* de l'arrondissement de Verdun, volet « glace », pour un montant total de 21 866 \$;
3. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2026-04-21 11:22

Signataire :

Annick DUCHESNE

directeur(-trice) - arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1269017001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder le solde de la contribution financière 2025 aux organismes reconnus identifiés au présent dossier, dans le cadre du Programme d'assistance financière 2025, pour un montant total de 329 766 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la *Politique d'admissibilité et de soutien aux organismes*, un *Programme d'assistance financière (PAF)* a été lancé par l'arrondissement de Verdun. Ce programme s'adresse aux organismes à but non lucratif (OBNL) reconnus et offrant des activités aux jeunes de 17 ans et moins ainsi qu'aux OBNL en démarrage. Dans le cadre de ce programme, l'arrondissement de Verdun peut accorder un soutien financier à tout OBNL reconnu qui en fait la demande au cours de l'année visée. Le soutien est accordé selon les principes décrits dans la politique jointe au présent dossier. La répartition se fait en deux phases de calcul. Dans la première phase, le calcul de la subvention s'effectue au prorata des heures totales de participation jusqu'à un maximum de 22 000 \$ par OBNL. Cependant, le maximum pour les OBNL en démarrage est de 500 \$, lequel montant est soustrait de la contribution 2025. Dans la deuxième phase, le solde résiduel des versements résultant de l'atteinte du maximum est redistribué au prorata des heures réelles de participation aux activités. Ces subventions ne couvrent qu'une partie des dépenses de l'OBNL et les activités qui ne reçoivent aucun autre soutien financier de la part de l'Arrondissement. Ce soutien financier ne tient pas compte des subventions accordées par le biais de programmes de soutien montréalais tels que le programme de la *Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*.

Il est admis qu'un OBNL puisse recevoir une avance de fonds d'environ 50 % du montant reçu en soutien financier pour l'année précédente dans la mesure où ses activités destinées à la clientèle admissible sont maintenues.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 210077 - 8 avril 2025 - Accorder le solde de la contribution financière 2024 aux organismes reconnus identifiés au présent dossier, dans le cadre du *Programme d'assistance financière 2024*, pour un total de 333 900,50 \$. (1259017002)

CA24 210079 - 9 avril 2024 - Accorder le solde de la contribution financière 2023 aux organismes reconnus identifiés au présent dossier, dans le cadre du *Programme d'assistance financière 2023*, pour un total de 338 689 \$. (1249017001)

CA23 210099 - 2 mai 2023 - Accorder le solde de la contribution financière 2022 aux

organismes reconnus identifiés au présent dossier, dans le cadre du *Programme d'assistance financière 2022*, pour un total de 353 854 \$. (1239017001)

CA22 210100 – 3 mai 2022 - Accorder le solde de la contribution financière 2021 aux organismes reconnus identifiés au présent dossier, dans le cadre du *Programme d'assistance financière 2021*, pour un total de 338 306 \$. (1229017001)

CA21 210122 - 1^{er} juin 2021 - Accorder le solde de la contribution financière 2020 aux organismes reconnus identifiés au présent dossier, dans le cadre du *Programme d'assistance financière 2020*, pour un total de 297 701 \$. (1214637006)

CA20 210244 - 1^{er} décembre 2020 - Accorder une subvention de démarrage de 500 \$ à l'organisme *Jardin du Pacifique*, et ce, dans le cadre de la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes*. (1208447012)

CA20 210174 - 1^{er} septembre 2020 - Accorder une subvention de démarrage de 500 \$ à l'organisme *Demain Verdun*, et ce, dans le cadre de la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes*. (1208447011)

CA20 210243 - 1^{er} décembre 2020 - Accorder une subvention de démarrage de 500 \$ à l'organisme *Unité Soccer Montréal*, et ce, dans le cadre de la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes* de l'Arrondissement de Verdun. (1204637014)

CA20 210078 - 5 mai 2020 - Accorder le solde de la contribution financière 2019 aux organismes reconnus inscrits au présent dossier, dans le cadre du *Programme d'assistance financière 2019*, pour un total de 299 200 \$. (1204637005)

DESCRIPTION

En vertu du *Programme d'assistance financière (PAF)* et après analyse des informations soumises par les organismes, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social recommande d'accorder les contributions financières selon la répartition établie au tableau en pièce jointe au présent sommaire.

JUSTIFICATION

Ce versement final permettra à des OBNL reconnus par l'Arrondissement de couvrir une part de leurs dépenses pour l'année 2025.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Clé(s) budgétaire(s)

Provenance - Développement social - Contribution à d'autres organismes - PAF 2025.

Montant de 307 900 \$

2436	0010000	305705	05803	61900	016491	027198
------	---------	--------	-------	-------	--------	--------

Provenance - Développement social - Contribution à d'autres organismes - Projets spéciaux 2025. Montant de 21 866 \$

2436	0010000	305705	05803	61900	016491	027168
------	---------	--------	-------	-------	--------	--------

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de *Montréal 2030* et aux engagements en inclusion et équité. La grille d'analyse est jointe au présent dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Verdun , Direction des services administratifs (Roxana ONOAE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David GAGNE COTE
Agent de développement

ENDOSSÉ PAR

Marlène M GAGNON
Directrice CSLDS

Le : 2026-03-24



Dossier # : 1266960005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 1 000 \$, non taxable, à la Concertation en développement social de Verdun (CDSV), dans le cadre de la 5e édition de l'événement « Bienvenue à Verdun » organisé par le comité immigration de la CDSV.

Il est recommandé :

1. d'accorder une contribution financière de 1 000 \$, non taxable, à la *Concertation en développement social de Verdun* (CDSV), dans le cadre de la 5e édition de l'événement « Bienvenue à Verdun » par le comité immigration de la CDSV;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2026-04-21 11:22

Signataire :

Annick DUCHESNE

directeur(-trice) - arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1266960005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 1 000 \$, non taxable, à la Concertation en développement social de Verdun (CDSV), dans le cadre de la 5e édition de l'événement « Bienvenue à Verdun » organisé par le comité immigration de la CDSV.

CONTENU

CONTEXTE

L'activité « Bienvenue à Verdun » a été créée en 2022 par le comité immigration de la *Concertation en développement social de Verdun (CDSV)* dans le but d'accueillir les ménages nouvellement arrivés dans le quartier avec un événement festif et ouvert qui leur permettrait d'apprendre à connaître les ressources qui contribuent à leur intégration ainsi que de rencontrer leurs nouveaux voisins et nouvelles voisines. Depuis sa création, cet événement a suscité beaucoup d'intérêt de la part des organisations du quartier et de la population locale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 210075 - 8 avril 2025 - Accorder une contribution financière de 1 200 \$, non taxable, à la *Concertation en développement social de Verdun (CDSV)*, dans le cadre de la 4^e édition de l'événement « Bienvenue à Verdun » par le comité immigration de la CDSV. (1255612007)
CA24 210103 - 7 mai 2024 - Accorder un soutien financier de 1200 \$ à la *Concertation en développement social de Verdun (CDSV)* pour tenir la journée « *Bienvenue à Verdun* » / Approuver le projet de convention à cet effet. (1242586001)

CA23 210257 - 7 novembre 2023 - Accorder un soutien financier de 1000 \$ à la *Concertation en développement social de Verdun (CDSV)* pour tenir les journées « *Bienvenue à Verdun* » / Approuver le projet de convention à cet effet. (1232586004)

DESCRIPTION

L'événement est organisé par le comité immigration de la CDSV. Son mandat est de promouvoir la concertation locale à Verdun et à l'Île-des-Soeurs afin de maintenir et de développer des actions communes visant à répondre aux besoins et aux défis des habitants. En 2026, la CDSV organisera de nouveau cet événement unique, mais cette fois-ci au centre communautaire Elgar à l'Île-des-Soeurs. Cet événement rassembleur permettra aux organisations participantes de diffuser leurs services, renforcer les relations entre elles et générer des collaborations. D'autre part, « Bienvenue à Verdun » permet aux personnes nouvellement arrivées de prendre connaissance des différents domaines dans lesquels il est possible de recevoir de l'aide et de créer des liens durables qui leur permettront de participer aux activités proposées dans le quartier.

JUSTIFICATION

Le montant demandé permettra d'augmenter la visibilité de l'événement, de servir une bouchée aux personnes qui visiteront, ainsi que de mettre en place un service de navette entre Verdun et l'Île-des-Soeurs pour les visiteurs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un transfert budgétaire de 1 000 \$ sera effectué à partir de la clé comptable :
2436.0010000.305703.01101.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier s'applique au plan stratégique Montréal 2030. La grille d'analyse est jointe au présent dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s.o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Verdun , Direction des services administratifs (Roxana ONOAE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kim VIGNEAU
adjointe de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-04-15

Marlène M GAGNON
directrice - cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements



Dossier # : 1269017002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de prêt de locaux entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et Camp Énergie ayant pour objet l'utilisation des locaux du chalet du parc Arthur-Therrien pour la gestion du centre de prêt de matériel et d'équipement « Station Énergie », une initiative réalisée grâce à diverses subventions de Sport et loisir de l'île de Montréal (SLIM) dans le cadre du programme Circonflexe, volet « Point de service ».

Il est recommandé :
d'approuver la convention de prêt de locaux entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et *Camp Énergie* ayant pour objet l'utilisation des locaux du chalet du parc Arthur-Therrien pour la gestion du centre de prêt de matériel et d'équipement « Station Énergie », une initiative réalisée grâce à diverses subventions de *Sport et loisir de l'île de Montréal* (SLIM) dans le cadre du programme *Circonflexe* , volet « Point de service ».

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2026-04-23 16:50

Signataire : Annick DUCHESNE

Directrice d'arrondissement (Intérim)
Verdun , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1269017002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de prêt de locaux entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et Camp Énergie ayant pour objet l'utilisation des locaux du chalet du parc Arthur-Therrien pour la gestion du centre de prêt de matériel et d'équipement « Station Énergie », une initiative réalisée grâce à diverses subventions de Sport et loisir de l'île de Montréal (SLIM) dans le cadre du programme Circonflexe, volet « Point de service ».

CONTENU

CONTEXTE

L'organisme *Sport et Loisir de l'Île de Montréal* (SLIM) est responsable du déploiement, sur le territoire de l'Île de Montréal, du programme de soutien financier appelé *Circonflexe*. Ce programme, principalement soutenu financièrement par le ministère de l'Éducation, est dédié à la création de centrales de prêt d'équipement pour la pratique d'activités physiques, sportives et récréatives.

Le 18 février 2025, le SLIM a confirmé l'octroi d'une contribution financière de 49 215 \$ à l'arrondissement de Verdun en soutien au projet de prêt de matériel et d'équipement déposé dans le cadre du programme *Circonflexe* pour 2025.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE25 0450 - 26 mars 2025 - Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville de Montréal en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Verdun, d'une contribution financière de 49 215 \$ provenant de Sport et Loisir de l'Île de Montréal (SLIM), dans le cadre du programme Circonflexe, volet « Point de service », pour le déploiement du projet de prêt de matériel et d'équipement. / Approuver la convention à cet effet. / Autoriser la cheffe de section des sports, des loisirs et du développement social à signer ladite convention. (125917001)

CA25 210228 - 2 septembre 2025 - Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville de Montréal en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre c-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'Arrondissement de Verdun, d'une contribution financière de 11 780 \$, non taxable, provenant de Sport et loisir de l'île de Montréal (SLIM), dans le cadre du programme Circonflexe, volet « Point de service », pour le déploiement du projet de prêt de matériel et équipement. / Approuver la convention à cet effet. / Autoriser l'augmentation de la dotation du budget de 2025 de l'Arrondissement de Verdun d'un montant additionnel de 11 780 \$ à la suite de l'encaissement de cette contribution financière. (1257020003)

DESCRIPTION

L'arrondissement de Verdun compte sur son territoire deux centres de prêt d'équipements sportifs sous la bannière *Circonflexe* : un situé au parc Willibrord et un au parc Arthur-Therrien. Anciennement ouvert exclusivement durant les mois d'hiver pour le prêt de tubes à glisser, raquettes et ski de fond, le centre de prêt du parc Arthur-Therrien, renommé la « Station Énergie », sera opéré par l'organisme *Camp Énergie* et viendra bonifier cette offre de service de mai à octobre.

Grâce à l'aide financière accordée par SLIM, l'Arrondissement a pu :

- réaménager les locaux du chalet du parc Arthur-Therrien afin de permettre un meilleur accueil des usagers ainsi qu'un meilleur entreposage de l'équipement;
- faire l'achat d'équipements à prêter (planches à roulettes, trottinettes, ballons divers, disques et paniers de disque-golf, raquettes et balles de ping-pong, etc.).

Les objectifs du programme *Circonflexe*, volet « Point de service », sont les suivants :

- développer de nouvelles habitudes de pratique d'activités physiques, principalement auprès des personnes en situation de vulnérabilité pour qui les barrières à cette pratique sont plus nombreuses (par exemple, une barrière financière ou l'exclusion sociale);
- augmenter la fréquence de pratique d'activités physiques au sein de la population.

Pour opérer le centre de prêt « Station Énergie », l'arrondissement permet l'utilisation sans frais des locaux nécessaires à l'organisme *Camp Énergie*, dans le cadre d'un usage à vocation sportive.

JUSTIFICATION

Situé dans un parc où se trouvent, entre autres, 6 terrains de tennis, 2 terrains de pétanque, 4 terrains de baseball, 1 terrain de soccer, 1 terrain de basketball, 1 parc de planche à roulettes, 1 table de ping-pong, 1 butte à glisser et des pistes de ski de fond, le centre de prêt « Station Énergie » répondra à un besoin d'accès à des équipements sportifs et permettra de promouvoir davantage l'activité physique.

À proximité d'une école secondaire, de l'Auditorium de Verdun, de la plage urbaine de Verdun, de l'Hôpital de Verdun et d'une piste cyclable, le parc Arthur-Therrien est le pôle sportif central de l'arrondissement. De plus, ce parc est situé à proximité de trois résidences pour personnes âgées.

Le parc Arthur-Therrien est situé dans Wellington-De L'Église, un quartier regroupant la majorité des zones de vulnérabilité et prioritaires de l'arrondissement et où résident plus de 7 500 citoyennes et citoyens. La part de la population étant considérée comme vulnérable représente 23 % de la population totale de ce territoire sur le plan économique, et 25 % pour les aspects culturels, sportifs et de loisirs. Ainsi, les groupes de population vulnérable résidant dans ce quartier pourront bénéficier d'un accès facilité à des activités de loisirs grâce à l'accès au service de prêt d'équipement, à son faible coût et à la localisation stratégique du centre de prêt.

La « Station Énergie » rendra disponible une diversité d'équipements sportifs toutes saisons, incluant des équipements adaptés pour des besoins à besoins particuliers.

Le projet est en lien direct avec les priorités du *Plan de développement stratégique de Verdun 2022-2025*, plus spécifiquement aux éléments suivants :

- Axe 1 : Stimuler la vie de quartier et le sentiment d'appartenance.
 - Assurer l'accès à trois activités culturelles, sportives et de loisirs à 1 km ou moins de chez soi.
 - Favoriser la mise en valeur de l'offre d'activités en sport, loisir et culture;
- Axe 2 : Offrir des parcs et des espaces verts de qualité.
 - Réaliser la phase II du parc de planche à roulettes du parc Arthur-Therrien.

- Aménager des allées de pétanque au parc Arthur-Therrien.
- Ces deux actions étant complétées, ces installations seront bonifiées en permettant à la population sans planche à roulettes ou boules de pétanque d'en emprunter au centre de prêt;
- Axe 4 : Renforcer les liens entre l'Arrondissement et les citoyens et offrir des services de qualité aux citoyens.
- Favoriser la participation citoyenne.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En octroyant gratuitement le prêt de locaux du chalet du parc Arthur-Therrien à l'organisme Camp Énergie, l'arrondissement de Verdun permet d'assurer la pérennité d'une offre de service toute saison. Ce dossier ne comporte aucune incidence financière directe pour l'Arrondissement, la gestion du centre étant assurée par l'organisme soutenu par les subventions.

MONTRÉAL 2030

Ce programme de prêt d'équipement soutient la démarche Montréal 2030 en offrant aux citoyennes et citoyens des services municipaux de qualité et des milieux de vie sains favorisant leur bien-être et leur épanouissement, et contribue à l'atteinte des engagements en inclusion, équité et en accessibilité universelle. La grille d'analyse est jointe au présent dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le déploiement de ce projet bonifiera largement l'accès au prêt de matériel et d'équipements sans aucune contrainte, pour l'ensemble de la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le plan de communication établi sera déployé par les professionnels en communication de l'Arrondissement en collaboration avec les responsables du programme *Circonflexe*.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation de la convention : 5 mai 2026
Ouverture de la « Station Énergie » : Mai 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Eid HADDAD, Verdun
Sebastien MASZKALO, Verdun

Lecture :

Sebastien MASZKALO, 23 avril 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

David GAGNE COTE
Agent de développement

ENDOSSÉ PAR

Marlène M GAGNON
Directrice CSLDS

Le : 2026-04-22



Dossier # : 1260512003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 500 \$, non taxable, à l'Ensemble vocal Chant de La Fontaine pour la présentation du spectacle L'Heptade 50 ans ! au Quai 5160 – Maison de la culture de Verdun.

Il est recommandé:

1. d'accorder une contribution financière de 500 \$, non taxable, à *l'Ensemble vocal Chant de La Fontaine* , pour la présentation du spectacle *L'Heptade 50 ans !* au Quai 5160 – Maison de la culture de Verdun;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2026-04-28 17:14

Signataire :

Annick DUCHESNE

directeur(-trice) - arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1260512003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 500 \$, non taxable, à l'Ensemble vocal Chant de La Fontaine pour la présentation du spectacle L'Heptade 50 ans ! au Quai 5160 – Maison de la culture de Verdun.

CONTENU

CONTEXTE

L'Ensemble vocal Chant de La Fontaine, organisme culturel incorporé œuvrant à Montréal depuis 1998 et comptant des membres résidant notamment à Verdun, a présenté une demande de soutien financier hors programme afin d'appuyer la tenue d'un spectacle choral d'envergure dans l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

L'Ensemble vocal Chant de La Fontaine a présenté le spectacle *L'Heptade 50 ans!* , une version chorale intégrale de l'album emblématique *L'Heptade* du groupe Harmonium, au Quai 5160 – Maison de la culture de Verdun (Quai 5160_). Il s'agit de la première prestation de l'ensemble à Verdun.

L'activité s'est déroulée les 13, 14 et 15 mars 2026 et visait un public estimé à 800 personnes. Le projet a mobilisé une équipe artistique et technique composée notamment d'une cheffe de chœur, de cinq musiciens, de 45 choristes, ainsi que du personnel de régie, de production visuelle, d'accueil et d'administration.

Le projet poursuivait les objectifs suivants :

- enrichir la vie culturelle locale et élargir les publics ;
- mettre en valeur le patrimoine musical québécois, à travers une œuvre marquante du rock progressif ;
- offrir un spectacle accessible dans un lieu culturel reconnu de

l'arrondissement.

Le spectacle a permis de rejoindre une clientèle variée, incluant des personnes qui n'auraient pas autrement accès à cette œuvre ou à une production chorale de cette envergure .

JUSTIFICATION

La contribution financière proposée vise à appuyer de façon rétroactive la présentation du spectacle *L'Heptade 50 ans!* au Quai 5160, un projet culturel d'envergure ayant permis à l'Ensemble vocal Chant de La Fontaine de se produire pour la première fois dans l'arrondissement de Verdun.

Ce projet contribue à l'enrichissement de la vie culturelle locale, à la mise en valeur du patrimoine musical québécois et à l'accessibilité à une offre culturelle diversifiée pour la population verdunoise, tout en générant une visibilité positive pour l'arrondissement par la tenue d'un événement culturel dans un lieu reconnu.

Bien que cette demande ne s'inscrive pas dans les cadres d'intervention des programmes encadrés par les services de l'arrondissement et ne fasse donc pas l'objet d'un endossement administratif, il est proposé de la soutenir à même le budget discrétionnaire des élu-e-s, en raison des retombées culturelles et communautaires positives du projet et de sa contribution à la vitalité culturelle de Verdun.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un transfert de 500\$ effectué à partir de la clé comptable 2436.0010000.305703.01101.61900.016491.0000.000000.000000.000000.00000 est demandé.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier. La grille d'analyse est jointe au présent dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Verdun , Direction des services administratifs (Iva STOILOVA-DINEVA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jessy LEGER
responsable soutien aux élus i

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-04-23

Marlène M GAGNON
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements



Dossier # : 1260130007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des bons de commande approuvés, de la liste des factures non associées à un bon de commande, ainsi que la liste des transactions de la carte d'achat pour la période mars 2026.

Il est recommandé :

d'accepter le dépôt de la liste des bons de commande approuvés, de la liste des factures non associées à un bon de commande ainsi que la liste des transactions de la carte d'achat pour la période de mars 2026.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2026-04-21 15:10

Signataire :

Annick DUCHESNE

directeur(-trice) - arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1260130007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des bons de commande approuvés, de la liste des factures non associées à un bon de commande, ainsi que la liste des transactions de la carte d'achat pour la période mars 2026.

CONTENU**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement a délégué certains de ses pouvoirs aux fonctionnaires de l'Arrondissement. Ainsi, différents rapports sont présentés au conseil conformément à l'article 4 du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA17 210005).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

S.O.

JUSTIFICATION

Demander au conseil d'arrondissement d'accepter le dépôt de la liste des bons de commande approuvés, la liste des factures non associées à un bon de commande et la liste des transactions de la carte d'achat pour la période mars 2026.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats du Plan stratégique Montréal 2030 en rendant accessibles les rapports mensuels concernant les transactions budgétaires du Service des finances.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roxana ONOAE
Agent(e) de gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Christian PARE
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissements

Le : 2026-04-20



Dossier # : 1260130008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport des virements de crédits du budget de fonctionnement et du programme décennal d'immobilisations (PDI) pour la période de mars 2026.

Il est recommandé :

d'autoriser le dépôt du rapport des virements de crédits du budget de fonctionnement et du programme décennal d'immobilisations (PDI) pour la période de mars 2026.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2026-04-21 15:09

Signataire :

Annick DUCHESNE

directeur(-trice) - arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1260130008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport des virements de crédits du budget de fonctionnement et du programme décennal d'immobilisations (PDI) pour la période de mars 2026.

CONTENU**CONTEXTE**

Afin que le conseil d'arrondissement puisse suivre les modifications apportées au budget initial, nous lui présentons les listes des virements de crédits du budget de fonctionnement et du programme décennal d'immobilisations (PDI) effectués par les gestionnaires pour la période de mars 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Nous déposons au conseil d'arrondissement, pour information, les listes des virements de crédits des budgets effectués pour la période de mars 2026.

JUSTIFICATION

Le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) permet au conseil d'arrondissement de modifier le PDI de son arrondissement, et ce, dans la mesure où cela n'ait aucun impact sur le niveau des emprunts à la charge des contribuables. L'autorisation d'effectuer tous les virements de crédits des budgets, dans le cadre du budget d'investissement, est déléguée directeur de la Direction des services administratifs conformément au Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA17 210005).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En règle générale, les virements de crédits du budget de fonctionnement sont effectués à partir du budget initial tels que répartis aux divers services de l'Arrondissement. Ceux qui génèrent une augmentation du budget initial, car il s'agit d'une affectation de surplus ou d'une autre source, sont présentés au conseil d'arrondissement dans des dossiers distincts. Le report des soldes non dépensés du PDI génère une augmentation de ce budget. De plus, des réaménagements peuvent être nécessaires afin que les budgets soient en conformité avec l'avancement des travaux des projets prévus à la programmation

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats du Plan stratégique Montréal 2030 en rendant accessibles les rapports mensuels concernant les transactions budgétaires du Service des finances.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report du PDI et les virements de crédits des budgets permettront la poursuite des investissements tels que prévus par l'Arrondissement, et ce, dans le but d'offrir à ses citoyens des services et infrastructures de qualité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s.o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roxana ONOAE
Agent(e) de gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Christian PARE
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissements

Le : 2026-04-20



Dossier # : 1260130009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des rapports budgétaires pour la période de mars 2026.

Il est recommandé :

d'accepter le dépôt des rapports budgétaires pour la période de mars 2026, et ce, à titre informatif.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2026-04-21 15:09

Signataire :

Annick DUCHESNE

directeur(-trice) - arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1260130009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des rapports budgétaires pour la période de mars 2026.

CONTENU**CONTEXTE**

La Direction des services administratifs effectue mensuellement l'extraction des rapports budgétaires dans le système d'approvisionnement SIMON.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Rapports budgétaires pour la période de mars 2026 déposés par la Direction des services administratifs, pour information, au conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION

s.o.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats du Plan stratégique Montréal 2030 en rendant accessibles les rapports mensuels concernant les transactions budgétaires du Service des finances.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roxana ONOAE
Agent(e) de gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Christian PARE
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissements

Le : 2026-04-20



Dossier # : 1268177001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la <i>Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec</i> (RLRQ, chapitre, C-11.4), de prendre en charge la coordination de l'appel d'offres et la surveillance des travaux de construction du réaménagement des rues Rushbrooke, Jacques-Lauzon ainsi que d'une section de la rue Gilberte-Dubé et du projet de réaménagement commémoratif de la rue May.

Il est recommandé :
d'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la coordination de l'appel d'offres et la surveillance des travaux de construction du réaménagement des rues Rushbrooke, Jacques-Lauzon ainsi que d'une section de la rue Gilberte-Dubé et du projet de réaménagement commémoratif de la rue May.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2026-04-21 11:21

Signataire :

Annick DUCHESNE

directeur(-trice) - arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1268177001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre, C-11.4), de prendre en charge la coordination de l'appel d'offres et la surveillance des travaux de construction du réaménagement des rues Rushbrooke, Jacques-Lauzon ainsi que d'une section de la rue Gilberte-Dubé et du projet de réaménagement commémoratif de la rue May.

CONTENU

CONTEXTE

La Division des grands projets partenaires en exécution 1 (DGPPE1) du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) est responsable d'intégrer à la trame urbaine de la Ville de Montréal des projets de mobilité et de transport, ainsi que de planifier et mettre en œuvre des interventions structurantes visant à améliorer la sécurité, la fonctionnalité et la qualité des aménagements du domaine public, en cohérence avec les orientations municipales et les besoins des citoyens. Le projet de réaménagement des rues Rushbrooke, Jacques-Lauzon ainsi que d'une section de la rue Gilberte-Dubé et le projet de réaménagement commémoratif de la rue May s'inscrivent dans le contexte de construction du nouveau pont Samuel-De Champlain situé dans l'arrondissement de Verdun.

Ces projets s'intègrent dans une démarche globale visant l'amélioration du cadre urbain, la sécurisation des déplacements de l'ensemble des usagers, la bonification des conditions de mobilité active ainsi que la mise à niveau des infrastructures municipales, tout en contribuant à la mise en valeur du milieu de vie et de la mémoire collective du secteur.

Dans le cadre de ces projets, la DGPPE1 a réalisé les plans et devis requis pour la réalisation des travaux.

Considérant que les rues visées par les projets relèvent de la compétence du conseil de la Ville de Montréal, l'arrondissement de Verdun offre de prendre en charge la coordination, la réalisation et la surveillance des travaux, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre, C-11.4), lequel prévoit « qu'un conseil d'arrondissement peut, aux conditions qu'il détermine, fournir au conseil de la ville un service relié à une compétence relevant de ce dernier; la résolution du conseil d'arrondissement prend effet à compter de l'adoption par le conseil de la ville d'une résolution acceptant la fourniture de services ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA - 11 mars 2025 : Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre, C-11.4), de prendre en charge la coordination, la réalisation et la surveillance des travaux de construction d'une voie cyclable sur la rue Jacques-Le Ber, entre le boulevard René-Lévesque et le chemin de la Pointe-Nord, dans l'arrondissement de Verdun (1249336006).

CG24 0665 - 21 novembre 2024 : Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2025, la délégation du conseil d'agglomération au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005).

CM24 1263 - 18 novembre 2024 : Adopter une résolution visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2025, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005).

DESCRIPTION

Dans le cadre du programme d'intégration urbaine lié au corridor du pont Samuel-De Champlain, l'arrondissement de Verdun propose, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la coordination de l'appel d'offres (SÉAO) et la surveillance des travaux en lien avec le projet de réaménagement des rues Rushbrooke, Jacques-Lauzon ainsi que d'une section de la rue Gilberte-Dubé et le projet de réaménagement commémoratif de la rue May.

L'Arrondissement sera le principal responsable de la coordination du mandat, en collaboration avec le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM).

Cette intervention s'ajoute aux efforts de la Ville de Montréal pour arrimer les projets partenaires avec le domaine public municipal, corriger les incohérences existantes et maximiser les retombées du projet du pont Samuel-De Champlain en matière d'aménagement et de mobilité durable.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de Verdun a les capacités et l'expertise pour réaliser ce type de projets. Cette offre de service est toutefois conditionnelle au respect de l'encadrement administratif C-OG-SUM-P-20-002 « Traitement administratif aux fins de l'analyse et de la gestion de demandes de projets devant faire l'objet d'une offre de services des arrondissements au conseil de la Ville visant l'aménagement et le réaménagement de rues faisant partie du réseau routier artériel administratif de la ville (RAAV), en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.»

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les services professionnels visés par l'offre de prise en charge de l'Arrondissement sont répartis sur la coordination des deux volets suivants :

- 1 - La réalisation de l'appel d'offres (SÉAO) ;
- 2 - La surveillance des travaux.

Il est à noter que le budget ne sera pas transférable comptablement à l'Arrondissement, car il est financé par le budget de fonctionnement de la Direction des grands projets de Transport en partenariat (DGPTP). Cette dépense de nature capitalisable est assumée en totalité par le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) et transférée comptablement à l'Arrondissement dans le cadre de sa prise en charge dudit projet.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.
La grille d'analyse est jointe au présent dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera établie afin d'aviser les propriétaires et les résidents des travaux planifiés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Lancement de l'appel d'offres public : été 2026;
Réalisation des travaux : été/automne 2026-2027

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sonia THOMPSON, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Jonathan BEZEAU, Service de la gestion et planification des immeubles

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Frédérique MAGNAN-LAUZON
chef(fe) de section - projets de parcs
(arrondissement)

ENDOSSÉ PAR

Jean CARDIN
chef(fe) de division - études techniques en
arrondissement

Le : 2026-04-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Daniel POTVIN
Directeur



Dossier # : 1269336002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle au montant de 54 689,66 \$, taxes, intérêts et frais inclus à Construction Urbex inc., dans le cadre du contrat pour l'aménagement des aires de jeu au parc de la Fontaine S26-017 pour faire suite au jugement de la Cour supérieure aux fins du paiement de la réclamation des dépenses liées aux travaux supplémentaires imprévus / Autoriser une affectation d'une somme totale de 54 689,66 \$ du Fonds réservé pour fins de parcs de l'arrondissement de Verdun.

Il est recommandé:

1. d'autoriser une dépense additionnelle au montant de 54 689,66 \$, taxes, intérêts et frais inclus, à *Construction Urbex inc.*, pour couvrir le paiement des dépenses liées aux travaux supplémentaires imprévus dans le cadre du contrat pour l'aménagement des aires de jeu au parc de la Fontaine S26-017, le tout pour faire suite au jugement de la Cour supérieure rendu le 9 mars 2026;
2. d'autoriser une affectation d'une somme totale de 54 689,66 \$ du PDI parcs de l'arrondissement de Verdun;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Annick DUCHESNE Le 2026-04-30 14:43

Signataire :

Annick DUCHESNE

directeur(-trice) - arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1269336002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle au montant de 54 689,66 \$, taxes, intérêts et frais inclus à Construction Urbex inc., dans le cadre du contrat pour l'aménagement des aires de jeu au parc de la Fontaine S26-017 pour faire suite au jugement de la Cour supérieure aux fins du paiement de la réclamation des dépenses liées aux travaux supplémentaires imprévus / Autoriser une affectation d'une somme totale de 54 689,66 \$ du Fonds réservé pour fins de parcs de l'arrondissement de Verdun.

CONTENU

CONTEXTE

En juin 2016, la Ville de Montréal (la « Ville ») a lancé l'appel d'offres S16-017 pour l'aménagement des aires de jeu du parc de la Fontaine à l'Île-des-Sœurs.

Le 6 septembre 2016, à la suite du processus d'appel d'offres public, la Ville de Montréal a octroyé à *Construction Urbex inc* un contrat au montant de 454 862,10 \$ plus taxes pour les travaux d'aménagement des aires de jeu de 18 mois à 12 ans et de pétanque au parc de la Fontaine, à l'Île des Soeurs.

Les travaux ont débuté le 3 octobre 2016 et se sont terminés le 13 septembre 2018.

Bien que le contrat prévoyait une exécution des travaux en 87 jours de calendrier, le chantier a duré près de deux ans.

En 2021, *Construction Urbex inc* a intenté une poursuite contre la Ville pour un montant de **283 961,21 \$ plus taxes** (326 484,40 \$, taxes incluses) et réclame :

- le coût des travaux supplémentaires imprévus au contrat et de la compensation pour la prolongation de la durée des travaux;
- le montant retenu contractuellement par la Ville en guise de pénalité pour retard;
- les frais de préparation de la réclamation de *Construction Urbex inc* auprès de la Cour;
- des dommages-intérêts moraux pour les ennuis et troubles causés par le défaut de paiement de la Ville.

Le jugement de la Cour supérieure rendu en date du 9 mars 2026 par l'honorable juge Patrick Ouellet accorde à *Construction Urbex inc* un montant de 54 683,98 \$ plus taxes, intérêts et frais.

Il est à noter que le budget initial du projet, incluant les contingences est à ce jour épuisé.

Le présent dossier vise à autoriser l'augmentation du contrat S16-017 d'un montant de **54 689,66 \$**, incluant taxes, intérêts et frais, afin de permettre le paiement des montants selon les dispositions du jugement. Ce montant exclut une somme de 22 311,42 \$ plus taxes (25 652,55\$ taxes incluses), à titre de montant retenu contractuellement par la Ville en guise de pénalité de retard, et ce, au motif que la Ville n'aurait pas été admise à exercer son droit de compensation conventionnelle faute d'avoir présenté une demande reconventionnelle afin de faire liquider judiciairement les pénalités de retard. Ce montant fait actuellement l'objet d'une démarche de permission d'en appeler du jugement et a, pour cette

raison, été exclu du paiement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 210288 - 25 novembre 2025 - Autoriser une dépense additionnelle au montant de 22 311,42 \$ en capital, taxes, frais et au montant de 12 774,84 \$ en intérêts pour couvrir les travaux supplémentaires dans le cadre du contrat pour l'aménagement des aires de jeu au parc de la Fontaine S26-017 octroyé à *Construction Urbex inc.* / Autoriser une affectation d'une somme totale de 22 311,42 \$ du Fonds réservé pour fins de parcs de l'arrondissement de Verdun (125010212).

CA16 210238 - 6 septembre 2016 - Octroyer un contrat à la firme *Construction Urbex inc.* pour l'aménagement des aires de jeu de 18 mois à 12 ans et de pétanque au parc de la Fontaine dans le quartier de L'Île-des-Soeurs, arrondissement de Verdun - Dépenses totale 552 977,70 \$ [Contrat 522 977,70 \$ (contingences et taxes incluses) + Incidences 30 000 \$ (taxes incluses)] - Appel d'offres S16-017 (5 soumissionnaires) et Autoriser une affectation de surplus accumulé de l'arrondissement de Verdun et qui sera remboursée lors de l'octroi d'un nouveau règlement d'emprunt pour la rénovation des parcs. (1163461016).

CA16 210117 - 3 mai 2016 - Autoriser le dépôt des demandes de soutien financier pour les projets en accessibilité universelle suivants : aménagements du parc Wilson et du parc de la Fontaine et les modifications au projet du centre culturel de Verdun dans le cadre du Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2016-2018, volet 2 : Accessibilité universelle des infrastructures municipales. (1166811005).

CA16 210193 - 28 juin 2016 - Rejeter les soumissions déposées dans le cadre du projet d'aménagement des aires de jeu 18 mois à 12 ans et de pétanque au parc de la Fontaine dans le quartier de L'Île-des-Sœurs - Appel d'offres public S16-011. (1163461013).

DESCRIPTION

Autoriser un montant additionnel de 54 689,66 \$ incluant taxes, intérêts et frais, pour couvrir les dépenses supplémentaires dans le cadre du contrat pour l'aménagement des aires de jeu au parc de la Fontaine S26-017 octroyé à *Construction Urbex inc.* / Autoriser une affectation d'une somme totale de 54 689,66 \$ du PDI parcs de l'arrondissement de Verdun.

JUSTIFICATION

Le versement de cette somme est requis pour assurer le respect des dispositions du jugement rendu par la Cour supérieure le 9 mars 2026.

Les dépenses additionnelles d'une somme de 54 689,66 \$ taxes, intérêts et frais inclus seront assumés par l'arrondissement de Verdun. tandis que les frais de justice seront assumés par la provision de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'augmentation du contrat S16-017 de 54 689,66 \$ est financée par le PDI parcs de l'arrondissement de Verdun. Le détail de l'imputation budgétaire est précisé à l'intervention financière jointe au dossier.

Disposition jugement	Montant à payer par VDM	Taxes	Intérêts depuis le		Intérêts totaux	Capital et intérêts (total)
Par. 242	18 398,85 \$	2 755.23 \$	2019-07-22	2026-03-31	10 593.69 \$	31 747.77 \$
Par. 243	6 853,83 \$	n/a	2018-01-19	2026-03-31	4 106,07 \$	10 959,90 \$
Par. 245	5 119.88 \$	n/a	2026-03-09	2026-03-31	24.69 \$	5 144.57 \$
Par. 246	2000.00 \$	n/a	2021-03-31	2026-03-31	747.29 \$	2 747.29 \$
Frais	4 077.84 \$	n/a	2026-03-09	2026-03-31	12.29 \$	4 090.13 \$
Montant total à payer (capital, intérêts et frais)						54 689.66 \$

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de sa nature. La grille d'analyse est jointe au présent dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Verdun , Direction des services administratifs (Iva STOILOVA-DINEVA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Frédérique MAGNAN-LAUZON
chef(fe) de section - projets de parcs (arrondissement)

ENDOSSÉ PAR

Jean CARDIN
Chef de division

Le : 2026-04-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Daniel POTVIN
Directeur



Dossier # : 1265999002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption d'un premier projet de résolution en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA08 210003) (PPCMOI), afin de permettre la mise aux normes des enseignes rattachées et détachées ainsi que l'implantation et l'aménagement d'un enclos à pneus détaché pour le bâtiment commercial situé au 3180, rue Wellington (lot 1 152 684).

Il est recommandé :

d'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA08 210003) (PPCMOI), un premier projet de résolution afin de permettre la mise aux normes des enseignes rattachées et détachées ainsi que l'implantation et l'aménagement d'un enclos à pneus détaché pour le bâtiment commercial situé au 3180, rue Wellington (lot 1 152 684).

SECTION I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au territoire formé du lot 1 152 684 du cadastre du Québec illustrés à la page 1 du certificat de localisation (Annexe B) joint au présent sommaire.

SECTION II

AUTORISATIONS

2. Aux fins de la mise aux normes des enseignes rattachées et détachées du bâtiment sur le lot 1 152 684, il est permis de déroger :

a) À l'article 301 du *Règlement de zonage* (1700) relatif au nombre d'enseignes rattachées au bâtiment afin de permettre 6 enseignes rattachées au bâtiment;

b) À l'article 36.18 du *Règlement de zonage* (1700) afin de permettre que la vitrine des accès entre le centre du jardinage et l'espace de vente principal soit entièrement obstruée par une pellicule opaque;

3. Aux fins l'implantation et l'aménagement d'un enclos à pneus détaché du bâtiment sur le lot 1 152 684, il est permis de déroger :

a) Au paragraphe 5 de l'article 50 du *Règlement de zonage* (1700) afin de permettre l'entreposage de pneus usagés dans un enclos aménagé à l'extérieur du bâtiment principal;

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution s'applique.

SECTION III

CONDITIONS APPLICABLES AU LOT 1 152 684

ENSEIGNES ET AFFICHAGE

4. Assortir les autorisations des conditions suivantes relatives aux à la mise aux normes des enseignes et de l'affichage :

a) Le nombre d'enseignes rattachées au bâtiment est établi à un maximum de 6 enseignes rattachées;

b) Le nombre d'enseignes détachées est établi à un maximum de 3 enseignes détachées pour le bâtiment commercial principal;

c) La superficie totale maximale des enseignes rattachées est établie à 38,29 mètres carrés;

d) La superficie totale maximale des enseignes détachées est établie à 7,62 mètres carrés;

e) Seule la vitrine de l'accès entre le centre du jardinage et l'espace de vente principale peut être entièrement recouverte d'une pellicule opaque.

ENCLOS À PNEUS

5. Assortir les autorisations des conditions suivantes relatives à l'implantation et l'aménagement d'un enclos à pneus :

a) L'enclos à pneus doit être implanté à l'endroit indiqué à la page 4 du cahier de PPCMOI joint en Annexe A. Il doit être entièrement implanté dans l'aire de stationnement;

b) La superficie maximale de l'enclos est établie à 110 mètres carrés;

c) La hauteur maximale de l'enclos est établie à 2,75 mètres;

d) L'enclos doit être composé d'un matériau métallique et doit être entouré (sur l'ensemble de ses façades à l'exception de son accès) d'un écran végétal composé d'arbres ou de haies de manière à le dissimuler à partir de la rue Wellington. L'écran végétal doit dissimuler 3 des 4 façades de l'enclos à partir de la voie publique et doit se prolonger le long des cases de stationnement tel qu'indiqué aux pages 4 et 7 du cahier de PPCMOI joint en Annexe A;

e) La hauteur maximale pour l'accumulation de pneus à l'intérieur de l'enclos est établie à 2,75 mètres, soit la hauteur maximale autorisée de l'enclos;

f) L'enclos devra demeurer fermé et muni d'un dispositif de verrouillage fonctionnel en tout temps, sauf durant les heures d'ouverture du commerce.

g) Un îlot verti d'une superficie minimale de 12 mètres carrés doit être aménagé dans la case de stationnement tel qu'illustré à la page 4 du cahier de PPCMOI joint en Annexe A.

SECTION IV

DISPOSITIONS FINALES

6. Une demande d'autorisation pour la mise aux normes des enseignes et l'aménagement d'un enclos à pneus pour le bâtiment principal situé sur le lot 1 152 684 doit être déposée dans les 18 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.

ANNEXE A

Cahier PPCMOI daté du 13 avril 2026 préparé par BC2.

ANNEXE B

Certificat de localisation daté du 12 juin 2015, signé par Daniel Lacroix, arpenteur-géomètre

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2026-04-22 13:15

Signataire :

Annick DUCHESNE

Directrice d'arrondissement (Intérim)
Verdun , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1265999002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption d'un premier projet de résolution en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA08 210003) (PPCMOI), afin de permettre la mise aux normes des enseignes rattachées et détachées ainsi que l'implantation et l'aménagement d'un enclos à pneus détaché pour le bâtiment commercial situé au 3180, rue Wellington (lot 1 152 684).

CONTENU

CONTEXTE

Une demande a été déposée en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA08 210003) (PPCMOI) visant la mise aux normes des enseignes rattachées et détachées ainsi que l'implantation et l'aménagement d'un enclos à pneus détaché pour le bâtiment commercial situé au 3180, rue Wellington, lot 1 152 684.

En juin 2024, le gouvernement du Québec a mis en oeuvre la Loi 96 intitulée *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*. Cette loi prévoit notamment que, lorsqu'un nom d'entreprise comporte une marque de commerce en langue anglaise, l'affichage en français doit être nettement prédominant, ce qui implique une superficie au moins équivalente au double de celle de l'affichage en anglais.

Afin de se conformer à cette nouvelle norme, le requérant prévoit les interventions suivantes:

- La révision de l'ensemble des enseignes rattachées et détachées du bâtiment afin d'implanter le nouveau standard corporatif en conformité aux normes de l'Office québécois de la langue française (OQLF);
- La révision de la superficie de l'enseigne principale « Canadian Tire » afin d'assurer le respect du ratio requis entre l'affichage en français et en anglais sur le bâtiment;
- Le remplacement de la pellicule des enseignes détachées afin d'y apposer uniquement le logo de l'entreprise;

Dans une optique d'harmonisation avec la nouvelle identité commerciale de Canadian Tire, le projet prévoit aussi de peindre en noir les matériaux existants des bandeaux supportant les nouvelles enseignes, en blanc les portes des quais de transbordement et de peindre la marquise avant de la même couleur que le reste de la façade.

Enfin le projet prévoit l'implantation d'un enclos à pneus dans la cour latérale du bâtiment, sur l'emplacement actuel de plusieurs cases de stationnement. La construction d'un enclos

est essentielle pour assurer la poursuite des opérations dans un contexte d'augmentation inédite de l'achalandage. L'enclos contribuera également à maintenir un environnement extérieur ordonné, à améliorer l'intégration des équipements et à répondre aux normes relatives à l'entreposage des pneus.

La présente demande requiert des dérogations au *Règlement de zonage* (1700) :

- à l'article 301 relatif au nombre d'enseignes rattachées au bâtiment (demande de 6 enseignes au lieu du maximum permis de 2 – le nombre actuel d'enseignes rattachées est réduit de 10 à 6 enseignes);
- à l'article 36.18 afin de permettre que la vitrine des accès entre le centre du jardinage et l'espace de vente principal soit entièrement obstruée par une pellicule opaque;
- au paragraphe 5 de l'article 50 afin de permettre l'entreposage de pneus usagés dans un enclos aménagé à l'extérieur du bâtiment principal

Dérogant à certaines dispositions du *Règlement de zonage* (1700) et respectant les objectifs du Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM), le projet est assujéti à une évaluation dans le cadre du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA08 210003).

Ce projet particulier n'est pas assujéti à la procédure d'approbation référendaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Affichage

Le concept d'affichage propose cinq (5) enseignes disposées sur la façade avant du magasin et une (1) sur la façade latérale gauche. Le nombre d'enseignes rattachées au bâtiment est réduit à 6 enseignes au lieu de 10. Ce concept d'affichage a pour objectif principal de permettre à la clientèle de se repérer et de se diriger vers le centre du jardinage, le centre automobile ou le portail d'entrée.

Le nombre d'enseignes détachées identifiant de l'aire de stationnement s'élève à 4 enseignes.

La signalisation présentée a été conçue pour être visible, mais sobre. En effet, les différentes enseignes sur bâtiment sont composées de lettres détachées entièrement blanches installées sur les revêtements existants, mais peints en noir. S'arrimant à la nouvelle image corporative de Canadian Tire, cette approche vise à assurer une intégration sobre et harmonieuse au milieu environnant.

Enclos à pneus

La construction d'un enclos est prévue dans la cour latérale du bâtiment, sur l'emplacement actuel de plusieurs cases de stationnement¹. D'une longueur de 19,94 m et d'une largeur de 5,50 m, l'enclos sera implanté à une distance approximative de 4,50 m de la voie publique et de 3,40 m de la ligne électrique longeant la rue Wellington. Cette implantation permettra de maintenir la distance de sécurité requise par Hydro-Québec tout en assurant le passage des automobiles vers l'aire de stationnement, la largeur de voie de circulation n'étant pas modifiée. Conçu en matériau métallique, l'enclos, d'une hauteur de 2,74 m, sera entièrement dissimulé par une haie dense de végétaux quatre saisons le long de la voie publique, similaire

à celle qui camoufle déjà une partie de la station-service. Cet aménagement sera complété par un îlot de verdure planté, afin de préserver l'esthétique du site depuis la rue Wellington.

Conformément aux exigences applicables du Code de construction du Québec et aux dispositions relatives à l'entreposage de produits inflammables prévues au Code national de prévention des incendies, un dégagement minimal de 15 m doit être respecté entre un lieu d'entreposage de produits inflammables et tout bâtiment. L'enclos projeté sera implanté à une distance de 17,32 m du bâtiment principal, excédant ainsi la distance minimale réglementaire de 15 m exigée. Le projet est donc conforme aux exigences réglementaires en matière de séparation et de sécurité incendie applicables à l'entreposage de matières inflammables.

L'implantation de l'enclos à cet endroit se justifie par sa proximité avec le centre automobile d'où proviennent les pneus. En somme, cet aménagement constitue la solution la plus adéquate pour regrouper et dissimuler les pneus, tout en maintenant un environnement extérieur ordonné et sécuritaire.

JUSTIFICATION

Séance du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 29 avril 2025 Avis de la Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET):

La DDTET présente la demande d'aménagement d'un enclos pour l'entreposage de pneus extérieurs et le remplacement d'enseignes qui consiste à déroger aux éléments suivants :

- au nombre d'enseignes rattachées au bâtiment (demande de 6 enseignes au lieu du maximum permis de 2 – le nombre d'enseignes rattachées est réduit de 10 à 6 enseignes);
- permettre que la vitrine des accès entre le centre du jardinage et l'espace de vente principal soit entièrement obstruée par une pellicule opaque;
- permettre l'entreposage de pneus usagés dans un enclos aménagé à l'extérieur du bâtiment principal;
- autoriser l'aménagement d'un enclos extérieur pour l'entreposage de pneus usagés.

Analyse des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU):

Un membre questionne si un détecteur est installé dans l'enclos pour détecter propagation de feu, considérant la proximité de la voie publique sur la rue Wellington. La DDTET validera avec le requérant et en fera une condition, au besoin. Un membre questionne la matérialité de la clôture considérant le risque d'incendie et de combustibilité. La DDTET mentionne qu'il s'agit d'un matériau plus durable dans le temps. Un produit métallique a été considéré, mais ce dernier est escamotable ou doit être recouvert d'une autre matérialité. Le requérant s'est démontré réticent à ce que cet enclos soit fait de cette matérialité, notamment en raison des possibilités de redéveloppement de ce site. Une membre se dit également inquiète du caractère combustible de cet emplacement pour les risques d'incendie intentionnel. Elle suggère de poursuivre la haie afin d'ajouter de la végétation afin de déminéraliser cet espace, surtout avec la proximité d'un arrêt d'autobus. Une suggestion est proposée afin de limiter la hauteur d'accumulation de pneus à la même hauteur que la clôture, soit 2,75 mètres.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

Les membres sont unanimes à l'effet de donner une suite favorable à la demande, avec les conditions suivantes :

- Limiter le nombre d'enseignes rattachées au bâtiment à un maximum de 6 enseignes rattachées sur le bâtiment commercial;
- Limiter le nombre d'enseignes détachées à un maximum de 3 enseignes détachées pour le bâtiment commercial;
- Limiter la superficie totale des enseignes rattachées à 38,29 m.c.;
- Limiter la superficie totale des enseignes détachées à un maximum de 7,62 m.c.;
- Seule la vitrine des accès entre le centre du jardinage et l'espace de vente principale peut être entièrement recouverte d'une pellicule opaque;
- L'enclos à pneus doit être implanté à l'endroit indiqué à la page 4 du cahier de PPCMOI;
- La superficie maximale de l'enclos est établie à 110 m.c.;
- La hauteur maximale de l'enclos est établie à 2,75 mètres;
- L'enclos doit être composé de bois de cèdre et doit être entouré (sur l'ensemble de ses façades à l'exception de son accès) d'un écran végétal composé d'arbres ou de haies de manière à le dissimuler à partir de la rue Wellington.

Les membres sont unanimes à l'effet d'ajouter des conditions suivantes :

- Poursuivre la plantation de haie de cèdre d'environ (+/- 5 mètres – à valider);
- Limiter la hauteur d'accumulation de pneus à 2,75 mètres, soit la hauteur maximale de la clôture autorisée.

Enfin, le CCU questionne la composition de l'enclos en cèdre puisque c'est un matériau inflammable. Il suggère fortement un matériau métallique.

De plus, le CCU encourage fortement l'installation d'un détecteur de chaleur ou de température dans l'enclos permettant de détecter ou prévenir un incendie.

Suivi de la recommandation

- La plantation de haie de cèdre sera implantée tout le long du tronçon (jusqu'à l'accès du stationnement, tel qu'illustré dans le cahier de ppmcoi) de manière à dissimuler l'enclos à pneus et l'aire de stationnement à partir de la voie publique;
- L'accumulation de pneus sera limitée à la hauteur maximale de l'enclos, soit à 2,75 mètres;
- L'enclos sera composé d'un matériau métallique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en équité, inclusion et accessibilité universelle. La grille d'analyse est jointe au présent dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Affichage de la demande sur la propriété visée;
Avis public annonçant la consultation publique : durant la semaine qui suit l'adoption du projet de résolution.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du premier projet de résolution : CA du 5 mai 2026;
Affichage sur la propriété : Mai 2026;
Avis public annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation : au plus tard le 12 mai 2026;
Assemblée publique de consultation : 19 mai 2026;
Adoption de la résolution : CA du 2 juin 2026;
Entrée en vigueur de la résolution à l'émission du certificat de conformité.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, notamment aux dispositions suivantes du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA08 210003):

SECTION IV

CRITÈRES D'ÉVALUATION

9. Les critères selon lesquels est réalisée l'évaluation de la demande d'autorisation d'un projet particulier sont les suivants :

- 1° respect du *Plan d'urbanisme* de la Ville de Montréal;
- 2° compatibilité des occupations prévues au projet avec le milieu d'insertion;
- 3° qualités d'intégration du projet sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de la densité et de l'aménagement des lieux;
- 4° avantages des propositions d'intégration ou de démolition des constructions existantes et de celles pour la conservation ou la mise en valeur d'éléments architecturaux d'origine;
- 5° avantages des propositions de mise en valeur des espaces extérieurs et des plantations;
- 6° impacts environnementaux du projet, notamment sur le plan de l'ensoleillement, du vent, du bruit, des émanations et de la circulation;
- 7° qualité de l'organisation fonctionnelle du projet, en regard notamment du stationnement, des accès et de la sécurité;
- 8° avantages des composantes culturelles ou sociales du projet;
- 9° faisabilité du projet selon l'échéancier de réalisation prévu;
- 10° accessibilité universelle du projet en regard, notamment de la réduction de la différence de hauteur entre une voie publique et un étage du bâtiment, de l'aménagement de sentiers sécuritaires et éclairés entre un bâtiment et une voie publique et de l'aménagement de cases de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite à proximité des accès.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric MASSIE
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-04-22

Sihem BAHLOUL-MANSOUR
chef(fe) de division - urbanisme
(arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Daniel POTVIN
Directeur



Dossier # : 1267325004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du Règlement relatif aux usages conditionnels (RCA14 210005), une résolution visant à autoriser la réduction d'un (1) logement du nombre de logements du bâtiment situé au 1018-1022, rue de l'Église (lot 1 154 482).

Il est recommandé :
d'autoriser, en vertu du *Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement de Verdun* (RCA14 210005), la réduction d'un (1) logement du nombre de logements du bâtiment résidentiel situé au 1018-1022, rue de l'Église, et ce, malgré l'article 36.4 du *Règlement de zonage* (1700).

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2026-04-28 08:48

Signataire :

Annick DUCHESNE

directeur(-trice) - arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1267325004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du Règlement relatif aux usages conditionnels (RCA14 210005), une résolution visant à autoriser la réduction d'un (1) logement du nombre de logements du bâtiment situé au 1018-1022, rue de l'Église (lot 1 154 482).

CONTENU

CONTEXTE

Une demande a été déposée à la Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET) afin d'autoriser la transformation d'un triplex en duplex pour le bâtiment situé au 1018-1022, rue de l'Église. Le nombre maximal de logements prescrit dans la grille de zonage H02-52 est de 3 logements pour un bâtiment de la classe d'usages h2 (bâtiment de 2 à 4 logements).

Cependant, l'article 36.4 du *Règlement de zonage* (1700) interdit la réduction du nombre de logements, et ce, malgré le nombre minimal ou maximal prescrit au règlement.

Le conseil d'arrondissement est saisi de la demande et peut adopter une résolution autorisant la réduction d'un seul logement du nombre de logements d'un bâtiment par le biais du *Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement de Verdun* (RCA14 210005).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

La présente demande vise à autoriser la conversion d'un bâtiment situé au 1018-1022, rue de l'Église, actuellement composé de trois logements, en un bâtiment de deux logements. La propriétaire et requérante a acquis l'immeuble en 2021. Depuis cet achat, des travaux de rénovation ont été réalisés afin de remettre le bâtiment en bon état, notamment le remplacement des portes et des fenêtres ainsi que des rénovations intérieures dans son unité.

Un membre de la famille de la propriétaire occupe le troisième étage, tandis que des locataires résident au deuxième étage. La propriétaire et sa fille souhaitent maintenant procéder à la fusion des unités 1020 et 1022 afin de créer un logement plus spacieux, permettant de répondre à des besoins accrus en matière d'espace, notamment en prévision de l'agrandissement de la famille au cours des prochaines années. Par ailleurs, la fille de la propriétaire et son conjoint souhaitent acquérir des parts dans l'immeuble conjointement avec la propriétaire, laquelle doit procéder à un renouvellement hypothécaire. C'est dans ce

contexte que s'inscrit la présente demande de fusion.

Les travaux projetés se dérouleront entièrement à l'intérieur du bâtiment. Ils comprennent notamment le décroisement de la cage d'escalier afin de permettre un accès intérieur entre les deux étages, sans recours aux accès extérieurs. Les autres interventions visent à améliorer la fonctionnalité des espaces. La cuisine existante sera retirée afin de créer un espace familial; toutefois, la plomberie sera conservée dans les murs afin de permettre un éventuel retour à l'aménagement d'un logement distinct si requis. D'autres interventions permettront de réintégrer un espace de bureaux et de créer des chambres de dimensions adaptées aux besoins d'une famille. Le second logement ne nécessite aucune rénovation. Aucune intervention n'est prévue à l'extérieur du bâtiment. Tous les accès extérieurs ainsi que les balcons seront conservés, dans une éventualité où le bâtiment retrouverait sa forme d'origine, soit un triplex.

Enfin, une entente à l'amiable a été conclue entre la propriétaire et les locataires afin que ces derniers libèrent le logement d'ici mars 2029. Cet horizon d'environ trois ans vise à leur offrir un délai raisonnable pour trouver un autre logement ou procéder à l'achat d'une propriété.

JUSTIFICATION

Recommandation de la Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET)

En vertu de l'article 23.3 du *Règlement relatif aux usages conditionnels* (RCA14 210005), la réduction du nombre de logements peut être autorisée, sous réserve de certains critères d'évaluation.

La DDTET émet une recommandation favorable à la demande de réduction du nombre de logements à la condition suivante :

1. Que soit conservé les 2 portes d'accès extérieures aux logements en façade avant du bâtiment.

Analyse du comité consultatif d'urbanisme (CCU) - 14 avril 2026

Un membre du comité s'interroge quant à l'attribution de l'usage conditionnel, à savoir s'il est rattaché à l'adresse civique de l'immeuble ou aux requérants. La DDTET précise que l'autorisation est associée à l'immeuble. Des échanges portent également sur le seuil minimal de logements à l'hectare prévu au Plan d'urbanisme de Montréal (PUM). La DDTET indique que ce seuil a été validé et qu'aucun enjeu de non-conformité au minimum requis n'a été identifié.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) - 14 avril 2026

Les membres sont unanimement favorables avec la condition suivante :

1. Que soit conservé les 2 portes d'accès extérieures aux logements en façade avant du bâtiment, situées au 2^e étage.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en équité, inclusion et accessibilité universelle. La grille d'analyse est jointe au présent dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Affichage sur le site, tel que l'exige l'article 10 du *Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement de Verdun* (RCA14 210005).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité consultatif d'urbanisme : 14 avril 2026

Avis public : 17 avril 2026 (plus de 15 jours avant la tenue de la séance du conseil);

Conseil d'arrondissement : 5 mai 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

Règlement de zonage (1700) :

36.4. Le nombre de logements d'un bâtiment ne peut pas être réduit, malgré le nombre de logements minimal ou maximal prescrit par le présent règlement. Malgré le premier alinéa, le nombre de logements d'un bâtiment peut être réduit afin de remplacer un logement situé au rez-de-chaussée par un commerce lorsqu'un usage du groupe d'usage « Commerce » est exigé à ce niveau. Le premier alinéa ne s'applique pas à un bâtiment de logements sociaux ou communautaires.

Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement de Verdun (RCA14 210005) :

23.1. ZONES D'APPLICATION

Les dispositions de la présente section s'appliquent dans toutes les zones.

23.2 USAGES CONDITIONNELS POUVANT ÊTRE AUTORISÉS

Malgré l'article 36.4 du *Règlement de zonage (1700)*, la réduction d'un seul logement du nombre de logements d'un bâtiment peut être autorisée comme usage conditionnel. Un usage conditionnel visé au premier alinéa ne peut pas être autorisé si le bâtiment a déjà fait l'objet de travaux réduisant le nombre de logements.

23.3 CRITÈRES D'ÉVALUATION APPLICABLES

L'évaluation d'une demande d'autorisation d'un usage conditionnel visée à la présente section doit être faite en considérant les critères suivants :

1° le niveau de difficulté de l'occupation du terrain ou du bâtiment aux fins des usages prescrits par le règlement de zonage, en regard notamment de contraintes physiques telles que ses dimensions ou sa configuration, le cas échéant;

2° la qualité d'intégration de l'usage projeté au milieu d'insertion, en considérant les caractéristiques, l'apparence et la localisation des accès au bâtiment ainsi que l'occupation et l'aménagement des espaces extérieurs;

3° la contribution de l'usage projeté à la préservation ou au retour à la typologie architecturale d'origine du bâtiment et à la mise en valeur du caractère historique des secteurs;

4° la nature des modifications apportées au bâtiment ou au terrain pour accueillir l'usage projeté;

- 5° la contribution de l'usage projeté à la préservation ou à l'amélioration de l'apparence ou de la sécurité des lieux;
- 6° l'accès à des espaces extérieurs individuels ou communs;
- 7° les impacts de l'usage projeté sur la qualité de vie des occupants;
- 8° le cas échéant, les mesures prévues pour le relogement des locataires et les préjudices causés aux occupants;
- 9° l'offre résidentielle doit contribuer positivement au nombre, à la qualité ou à la diversité des logements disponibles dans le secteur, en tenant compte des besoins de la population locale;
- 10° le projet doit favoriser la mixité sociale et la cohésion communautaire en encourageant la diversité des types de logements et des usages.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude SARAULT
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-04-22

Sihem BAHLOUL-MANSOUR
chef(fe) de division - urbanisme
(arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Daniel POTVIN
Directeur



Dossier # : 1265676002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances relatives à divers événements publics.

Il est recommandé :

d'édicter les ordonnances relatives à la « Programmation d'événements publics dans l'arrondissement de Verdun », conformément aux sites, dates et horaires indiqués au tableau intitulé « Liste des événements publics destinée au conseil d'arrondissement du 5 mai 2026 », joint au dossier sommaire décisionnel, et ce, en vertu des règlements suivants :

- *Règlement concernant l'occupation du domaine public (1516);*
- *Règlement régissant la cuisine de rue (15-039).*
- *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (RCA06 210012);*
- *Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun (RCA10 210012);*
- *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) (RCA25 210016).*

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2026-04-21 15:10

Signataire :

Annick DUCHESNE

directeur(-trice) - arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1265676002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances relatives à divers événements publics.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'événements et déroger à la réglementation en vigueur par le biais d'ordonnances.

À cet effet, nous présentons un sommaire pour divers événements, et demandons l'aval du conseil d'arrondissement afin de déroger aux règlements de l'arrondissement de Verdun, notamment au *Règlement concernant l'occupation du domaine public* (1516), au *Règlement régissant la cuisine de rue* (15-039) (modification en 2018), au *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (RCA06 210012), au *Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun* (RCA10 210012) et au *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026)* (RCA25 210016).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 210052, CA26 210025, CA25 210323, CA25 210295, CA25 210235, CA25 210205, CA25 210167, CA25 210136, CA25 210065, CA25 210062, CA25 210030, CA24 210314, CA24 210313, CA24 210235, CA24 210210, CA24 210176, CA24 210146, CA24 210118, CA24 210087, CA24 210058, CA24 210029, CA23 210318, CA23 210278, CA23 210241, CA23 210220, CA23 210196, CA23 210183, CA23 210142, CA23 210111, CA23 210079, CA23 210050, CA22 210299, CA22 210258, CA22 210222, CA22 210196, CA22 210165, CA22 210140, CA22 210117 , CA22 210083, CA22 210051, CA21 210286, CA21 210244, CA21 210210, CA21 210175, CA21 210158, CA21 210128, CA21 210105, CA21 210104, CA21 210071, CA21 210046, CA20 210191, CA20 210022, CA20 210039, CA20 210136, CA20 210107.

DESCRIPTION

Les événements présentés sur le domaine public de l'arrondissement de Verdun sont de diverses catégories. Ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de collecte de fonds, civique ou commémorative. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation au complet ou en partie d'une place ou d'un parc; fermeture d'une ou de plusieurs rues; ou une combinaison des deux, comme l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue.

Les événements assujettis au présent sommaire figurent sur la liste en pièce jointe : *Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 5 mai 2026* .

JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyennes montréalaises et des citoyens montréalais. Ces événements contribuent à l'épanouissement de la population en leur permettant de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Ils leur permettent aussi de découvrir un arrondissement dynamique et chaleureux. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à toutes et à tous. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires. Les organisateurs devront s'assurer d'obtenir toutes les autorisations requises pour la tenue de ces événements, le cas échéant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation de ces événements sont facturés en conformité avec le *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026)* (RCA25 210016), le cas échéant. Selon le cas, certaines gratuités sont offertes.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de *Montréal 2030*, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. La grille d'analyse est jointe au présent dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s.o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Verdun , Direction des services administratifs (Roxana ONOAE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds : ; Verdun , Direction des services administratifs (Roxana ONOAE)

Parties prenantes

Francois BERGERON, Verdun
Josée BOUTHOT, Verdun
Jean CARDIN, Verdun
Grace DANON, Verdun
Joanie DOUCET, Verdun
Jean-Francois DUTIL, Verdun
Laurence GALLERAND, Verdun
Marc L'ARCHEVEQUE, Verdun
Frédérique MAGNAN-LAUZON, Verdun
Sihem BAHLOUL-MANSOUR, Verdun
Martin ROBERGE, Verdun
Jose Francisco NUNEZ, Verdun
Manon BÉDARD, Verdun
Eid HADDAD, Verdun

Lecture :

Manon BÉDARD, 21 avril 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andre OPZOOMER
Agent de projets--Événements spéciaux

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-04-15

Marlène M GAGNON
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements



Dossier # : 1267579004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des services administratifs , Division du greffe et des affaires publiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de madame Diane Garand à titre de secrétaire d'arrondissement par intérim au sein de l'arrondissement de Verdun.

Il est recommandé:
de nommer Mme Diane Garand, temporairement à titre de secrétaire d'arrondissement par
intérim au sein de l'arrondissement de Verdun, et ce, à compter du 4 mai 2026.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2026-04-28 12:19

Signataire :

Annick DUCHESNE

directeur(-trice) - arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1267579004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des services administratifs , Division du greffe et des affaires publiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de madame Diane Garand à titre de secrétaire d'arrondissement par intérim au sein de l'arrondissement de Verdun.

CONTENU

CONTEXTE

Compte tenu de l'absence prolongée de la secrétaire d'arrondissement, mais également dû au fait qu'il s'agisse d'un emploi stratégique dans un domaine complexe nécessitant des connaissances particulières, il s'avère nécessaire de procéder à l'embauche de Mme Diane Garand et de la nommer temporairement dans la fonction de secrétaire d'arrondissement par intérim au sein de l'arrondissement de Verdun, et ce, à compter du 4 mai 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 210197 - 13 juillet 2023 - Approuver la nomination de Mme Stéphanie Zhao LIU (100284603) à titre de secrétaire d'arrondissement au sein de l'arrondissement de Verdun ainsi que Mme Diane Garand (100857999) à titre de secrétaire d'arrondissement substitut (1234588002)

CA20 210069 - 7 avril 2020- Approuver la nomination de M. Mario Gerbeau à titre de secrétaire d'arrondissement au sein de l'arrondissement de Verdun ainsi que Mme Diane Garand à titre de secrétaire d'arrondissement substitut (1206783002)

CA19 210024 - 5 février 2019 - Nomination de directrice - bureau d'arrondissement intérimaire ainsi que secrétaire d'arrondissement substitut

CA14 21054 - 6 juin 2014 - Nomination de secrétaire d'arrondissement substitut

CM02 0389 - 29 mai 2002 - Nominations de secrétaire d'arrondissement et de secrétaires d'arrondissement substitués;

CM02 0144 - 26 mars 2002 - Nomination de secrétaires d'arrondissement et de substitués

CM02 0059 -26 février 2002 - Nominations - secrétaires conseils d'arrondissements;

DESCRIPTION

La présente demande vise à approuver la nomination de Mme Diane Garand à titre de secrétaire d'arrondissement par intérim pour l'arrondissement de Verdun. Ce mandat temporaire débutera le 4 mai 2026 et se poursuivra pour la durée de l'absence de la

secrétaire d'arrondissement en titre. Mme Garand possède les compétences, l'expertise et la rigueur nécessaires pour assumer ces fonctions stratégiques et soutenir adéquatement les membres du conseil ainsi que la direction de l'Arrondissement.

JUSTIFICATION

Afin de répondre aux besoins opérationnels, il est nécessaire de nommer Mme Diane Garand à titre de secrétaire d'arrondissement par intérim en remplacement temporaire de la titulaire en absence avec tous les pouvoirs associés à cette fonction.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et [aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, puisqu'il s'agit d'une nomination de nature administrative.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Entrée en fonction : 4 mai 2026

Entérinement de la nomination par le conseil d'arrondissement : 5 mai 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdelkrim AIT ABDAIM
Agent de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-04-28

Christian PARE
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissements